



C. PCT 1125  
04

Le 7 décembre 2007

Madame,  
Monsieur,

*Convocation d'une session de Groupe de travail  
de l'Assemblée de l'Union du PCT en 2008*

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office national d'un État partie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée aux organisations intergouvernementales intéressées, ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT.

Il est rappelé qu'à sa trente-sixième session (16<sup>e</sup> session ordinaire) tenue à Genève du 24 septembre au 3 octobre 2007, l'Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) a décidé que, s'il fallait examiner une question qui nécessitait d'être soumise à l'assemblée, un groupe de travail de l'assemblée serait réuni pour réaliser le travail préparatoire au lieu de soumettre la question directement à l'assemblée (voir le rapport de la session, paragraphes 133 et 134 du document PCT/A/36/13).

Afin de déterminer s'il y a lieu de convoquer une session du groupe de travail avant la session de septembre 2008 de l'assemblée, le Bureau international souhaiterait recevoir, avant le 31 janvier 2008, toute proposition concernant des questions à soumettre au groupe de travail, notamment, par exemple, des propositions de modification du règlement d'exécution du PCT.

/...

Il est rappelé à cet égard que, à sa trente-sixième session (16<sup>e</sup> session ordinaire) tenue en septembre-octobre 2007, l'assemblée a décidé que le Bureau international définirait des critères d'évaluation des demandes futures d'adjonction de langues de publication selon le PCT, qu'il soumettrait à l'assemblée à sa prochaine session, en septembre 2008 (voir le paragraphe 172.iii) du document PCT/A/36/13). Il est rappelé en outre qu'en réponse à une invitation, faite lors de la huitième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT, à soumettre des propositions relatives aux conditions matérielles des demandes internationales, une proposition de ce type a été soumise et publiée sur le forum électronique du PCT consacré à la réforme<sup>1</sup> (voir le paragraphe 159 du document PCT/R/WG/9/8). Ces questions pourraient être examinées par le groupe de travail de l'assemblée s'il était décidé de convoquer une session de ce groupe de travail avant la session de septembre 2008 de l'assemblée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Francis Gurry  
Vice-directeur général

---

<sup>1</sup> Voir le site Web de l'OMPI à l'adresse <http://www.wipo.int/pct/reform/fr>.